

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (2015/830/CE)	Page 1/5
	Nom : BRISURES DE REINE DES PRES	Version n° : 1.0 Date de création : 26/09/2017
	Code produit : BRPA	Société : VEGELIA SARL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit :

Nom commercial : BRISURES DE REINE DES PRES

Type de produit : mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées pertinentes : AMENDEMENT ORGANIQUE - NF U 44-051

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur : VEGELIA
 Adresse: Esmes « Bellet » - 82200 MONTESQUIEU - France.
 Téléphone : +33 (0)5 63 94 53 24
 Fax : +33 (0)5 63 94 58 09
 E-mail : didier.camara@vegetia.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Centres anti-poison (www.centres-antipoison.net) : Angers : 02 41 48 21 21 - Bordeaux : 05 56 96 40 80 - Lille : 0800 59 59 59 - Lyon : 04 72 11 69 11 - Marseille : 04 91 75 25 25 - Nancy : 03 83 22 50 50 - Paris : 01 40 05 48 48 - Strasbourg : 03 88 37 37 37 - Toulouse 05 61 77 74 47 (Ouverts 7j/7, 24h/24)

ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Ce mélange n'est pas classé comme une matière dangereuse.

2.2. Éléments d'étiquetage :

Mention d'avertissement : Aucun
 Pictogramme de danger : Aucun
 Mention de danger : Aucune
 Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

2.3. Autres dangers :

Pas d'autres dangers connus à ce jour.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges :

Nom chimique	Numéros	% (masse)	Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)	Concentrations spécifiques
Brisures de reine des Prés (<i>Filipendula ulmaria</i>)	-	100 %	Non classé	-

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours :

Notes générales : D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Après inhalation : En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou s'est arrêtée, effectuez un bouche-à-bouche et appelez un médecin. Ne rien faire ingérer à la personne.

Après contact cutané : En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact oculaire : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

Après ingestion : En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (2015/830/CE)	Page 2/5
	Nom : BRISURES DE REINE DES PRES	Version n° : 1.0 Date de création : 26/09/2017
	Code produit : BRPA	Société : VEGELIA SARL

médecin. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Symptômes et effets après inhalation : Aucune information disponible.
 Symptômes et effets après contact avec la peau : Aucune information disponible.
 Symptômes et effets après contact avec les yeux : Aucune information disponible.
 Symptômes et effets après ingestion : Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitements symptomatiques.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : en cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés : mousse, dioxyde de carbone, poudre d'extinction, eau pulvérisée.

Moyen d'extinction inappropriés : jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Produits de combustion dangereux : l'exposition aux produits de combustion pouvant présenter un risque pour la santé, il ne faut pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence :

Porter un vêtement de protection approprié, des gants, des lunettes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et le nettoyage :

Conseils appropriés de confinement : Aucune information disponible.
 Conseils appropriés de nettoyage : Rincer abondamment avec de l'eau.
 Techniques inappropriées : Aucune information disponible.

6.4. Référence à d'autres sections

Des informations sur les équipements de protection personnels sont listées dans la section 8.

Des informations sur l'élimination sont listées dans la section 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Mesures de protection : Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Eviter le contact du produit avec la peau et les yeux.

Mesures destinées à prévenir les incendies : Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Mesures de protection de l'environnement : Ne pas polluer l'eau et l'environnement avec le produit ou son emballage.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail : Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :

Mesures techniques et conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé, dans son emballage d'origine. Stocker dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'abri de l'humidité et de la lumière directe du soleil.

Matériaux d'emballage : Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Les emballages entamés doivent être refermés après ouverture.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (2015/830/CE)	Page 3/5
	Nom : BRISURES DE REINE DES PRES	Version n° : 1.0 Date de création : 26/09/2017
	Code produit : BRPA	Société : VEGELIA SARL

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Amendement. Se reporter à l'étiquette quant aux conditions d'utilisation.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle :

Les limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

Dose dérivée sans effet (DNEL) : non disponible

Concentration prédite sans effet (PNEC) : non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition :

8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange au cours des utilisations identifiées : Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

8.2.2. Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux et du visage : porter des lunettes de protection.

Protection de la peau : porter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains : porter des gants de protection homologués.

Protection respiratoire : pas de protection particulière.

8.2.3. Contrôle d'exposition liée à la protection de l'environnement :

Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle : voir section 6

Manipulation et stockage : voir section 7

Considérations relatives à l'élimination : voir section 13

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Aspect : brisures de reine des prés coupées en fragments de 1 cm environ

Teneur en matière sèche : 82,3 % (MS en % sur produit brut)

Teneur en matière organique : 76,9 % (MS en % sur produit brut)

Odeur : Non disponible

Seuil olfactif : Non déterminé

pH : Non disponible

Point de fusion/point de congélation : . Non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Non disponible

Point d'éclair : Non disponible

Taux d'évaporation : Non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : Non disponible

Pression de vapeur : Non disponible

Densité de vapeur : Non disponible

Densité relative : Non disponible

Solubilité(s) : Non disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau : .. Non disponible

Température d'auto-inflammabilité : Non disponible

Température de décomposition : Non disponible

Propriétés explosives : Dangers d'explosion pratiquement nul dans les conditions de stockage recommandées au point 7.

Propriétés comburantes : Non comburant

9.2. Autres informations :

Aucun donnée disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité :

Pas de réaction dangereuse, si les indications de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique :

Stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (2015/830/CE)	Page 4/5
	Nom : BRISURES DE REINE DES PRES	Version n° : 1.0 Date de création : 26/09/2017
	Code produit : BRPA	Société : VEGELIA SARL

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de réaction dangereuse, si les indications de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter :

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles :

Eviter le contact avec les oxydants forts et les acides ou bases forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Ne se décompose pas si est utilisé pour les utilisations prévues.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :	donnée non disponible
Corrosion/irritation de la peau :	donnée non disponible
Lésions oculaires graves / irritation oculaire :	donnée non disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	donnée non disponible
Mutagénicité sur les cellules germinales :	donnée non disponible
Cancérogénicité :	donnée non disponible
Toxicité pour la reproduction :	donnée non disponible
Résumé de l'évaluation des propriétés CMR :	donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique :	donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée :	donnée non disponible
Danger par aspiration :	donnée non disponible
Autres données :	pas de données supplémentaires.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de donnée disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Déchets : Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage transport, conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2013 - IMDG 2012 - OACI/IATA 2013)

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (2015/830/CE)	Page 5/5
	Nom : BRISURES DE REINE DES PRES	Version n° : 1.0 Date de création : 26/09/2017
	Code produit : BRPA	Société : VEGELIA SARL

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Composants dans la liste des candidats Reach : Aucun

Composants dans l'annexe XIV : Aucun

Composants dans l'annexe XVII : Aucun

Teneur en COV : Aucune donnée disponible

Rubrique ICPE : Non concerné

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Se référer aux sections 7 & 8.

SECTION 16 : AUTRES DONNEES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.